

**SEMESTRES 1 ET 2 LETTRES
PARCOURS SCIENCES DU LANGAGE ET DIDACTIQUE DU FRANÇAIS ET DES LANGUES**

SCIENCES DU LANGAGE

Modalités d'admission

■ de plein droit :

Pour les étudiants ayant obtenu une licence de Lettres modernes, de Lettres classiques, des Sciences du langage ou encore de la licence de Langues, Littératures et Civilisations Etrangères

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme (dans le respect du Décret n° 85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur)

Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances

Intitulé et nature des U.E.	Volume horaire		Crédits ECTS	Type examen-durée	Coefficient
	CM	TD			
SEMESTRE 1					
UE 1 – TER	112,5		17	CT	7
Travail d'Etude et de recherche dans les disciplines fondamentales des Sciences du langage					
UE 2 – Fondamentaux	25		5		
Analyse du discours	25			Examen final écrit ou oral	2
UE 3 – Optionnels (1 cours au choix)	25		5		
Phonétique et phonologie du français <i>ou</i>		25		CC ou CT selon chaque discipline	2
Textes littéraires et apprentissage du français <i>ou</i>	25				2
Méthodologies du FLE/FLS et/ou FLM et théories linguistiques de référence <i>ou</i>	25				2
Approche des champs du FLE, FLS et/ou FLM <i>ou</i>	25				2
Littérature française <i>ou</i>	25				2
Littérature comparée <i>ou</i>	25				2
Psychologie*	25				2
UE 4 – Outils	25		3		
Initiation à la recherche documentaire		25		Examen final écrit ou oral	1

Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

● Sessions d'examen : précisions

Pour le dossier de recherche et le rapport de stage, en cas de productions non satisfaisantes il sera demandé à l'étudiant de les reprendre et de les améliorer pour la session de septembre. Pour les U.E. d'enseignement, une session d'examen en janvier, juin et une session de rattrapage en septembre

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION :

Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres. Chaque UE et semestre sont validés si la moyenne compensée des notes est \geq à 10/20. Le Master 1 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est \geq à 10/20.

CAPITALISATION :

Toute note \geq à 10/20 est conservée d'une session à l'autre. Dans ce cas, l'élément correspondant ne peut être repassé.

De même, si un groupe d'éléments ou une UE est acquis, les enseignements le composant ne peuvent être repassés.

Inversement, si un groupe d'enseignements ou une UE n'est pas acquis, les enseignements qui le composent dont la note est $<$ à 10/20 doivent être repassés à la 2^{ème} session.

Si le M1 n'est toujours pas acquis à la 2^{ème} session, tous les éléments ayant une valeur en Crédits Européens (UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés d'une année sur l'autre si leur note est \geq à 10/20. Ils ne peuvent être repassés.

Inversement, si un groupe d'enseignements ou une UE n'est pas acquis, les enseignements qui le composent n'ayant pas de valeur en Crédits Européens et dont la note est $<$ à 10/20 doivent être repassés l'année suivante.

Contacts

Responsables du diplôme : Philippe MONNERET
Secrétariat-scolarité : Sylvette VINCENOT 03.80.39.55.81
sylvette.vincenot@u-bourgogne.fr

Composante de rattachement : UFR LETTRES ET PHILOSOPHIE